

Asnières-sur-Oise récompensée : la commune obtient le label Ville Prudente avec 2 cœurs !

Asnières-sur-Oise récompensée : la commune obtient le label Ville Prudente avec 2 cœurs !

La démarche engagée par la municipalité pour renforcer la sécurité routière porte aujourd'hui ses fruits. Ces choix, assumés et guidés par l'intérêt général, viennent aujourd'hui d'être salués au niveau national. Lors d'une cérémonie officielle au Salon des maires à Paris, Monsieur le Maire, Éric THERRY, a reçu le **label Ville Prudente** au nom d'Asnières-sur-Oise.

Pour l'édition 2025, la commune s'est vue attribuer 2 cœurs, une distinction valorisant le travail mené depuis plusieurs années pour apaiser la circulation et protéger les habitants.

?



Qu'est-ce que le label Ville Prudente ?

Le label Ville Prudente, porté par la Prévention Routière, distingue les communes engagées dans une politique active de sécurité routière.

Décerné de 1 à 5 cœurs, il évalue notamment :

- la qualité des aménagements réduisant la vitesse,
- la prise en compte des usagers vulnérables,
- les actions de prévention et de sensibilisation,
- la cohérence des stratégies menées pour améliorer les mobilités.

Avec 2 cœurs, Asnières-sur-Oise se voit reconnaître comme une commune investie et structurée dans sa démarche.

Une démarche concertée et progressive

L'ensemble des aménagements réalisés a été construit en concertation avec les riverains à l'occasion de réunions ou d'échanges directs. Cette proximité avec les habitants a permis de co-construire des solutions adaptées, grâce à une méthode progressive :

- mise en place d'aménagements provisoires pour tester l'efficacité et l'acceptabilité des dispositifs,
- recueil des avis des habitants,
- ajustements lorsque nécessaire,
- installation des aménagements définitifs une fois les choix validés.

Cette approche a permis de garantir des installations performantes, bien intégrées et comprises par tous.

Un vaste programme pour apaiser la circulation

Ces dernières années, la commune a développé de nombreux dispositifs destinés à améliorer la sécurité

et le confort des déplacements :

- ralentisseurs pour réduire les vitesses,
- zones partagées favorisant la cohabitation entre les différents usagers,
- limitation à 30 km/h sur toute la commune,
- chicanes et rétrécissements de voirie,
- et divers aménagements supplémentaires sur les axes les plus fréquentés.

Des remerciements essentiels

Monsieur le Maire souligne le rôle déterminant de celles et ceux qui ont contribué à cette réussite :

- les référents de quartier qui ont contribué aux différents échanges,
- le policier municipal, présent au quotidien pour accompagner et sécuriser les déplacements,
- les services techniques, mobilisés pour parfois installer et entretenir les aménagements,
- et tous les agents municipaux, impliqués dans la mise en œuvre de cette politique de sécurité.

La réaction du maire

À l'issue de la remise du label, Éric THERRY a déclaré :

« Cette distinction récompense un travail collectif mené avec constance et engagement depuis plusieurs années. Grâce à la concertation avec les riverains et au professionnalisme de nos équipes, nous avons pu mettre en place des aménagements efficaces, pensés pour la sécurité de tous. Je remercie notre service technique et l'ensemble des agents qui contribuent chaque jour à la sécurité de nos habitants. Cela nous encourage à poursuivre cette dynamique. »



